



Guide pour la déclaration des prélèvements (ABCèze 2021)

La **déclaration des prélèvements** est importante pour mieux gérer la ressource en eau du bassin versant de la Cèze et des petits affluents du Rhône.

Ce guide vous aidera à accompagner les personnes voulant déclarer **leurs prélèvements d'eau ou ouvrages de prélèvements** (puits, forages, dérivation,...).

Il est destiné aux ouvrages souterrains et superficiels et concerne les **prélèvements dits «domestiques»** qui sont inférieurs à 1 000 m³ par an.

Ce guide est accompagné de la plaquette « Déclarez vos puits, vos forages et vos pompages ».

Sommaire

1/ Procédure à suivre	1
2/ Formulaire prélèvement domestique < 1 000m ³ , CERFA N°13837*02 ...	3
3/ Déclaration ouvrage souterrain (supérieur à 10 mètres, code minier) .	5
4/ Modèle de registre suivi des déclarations	6
5/ Modèle d'Attestation de déclaration	7
6/ Modèle de courrier pour inciter à la déclaration.....	7

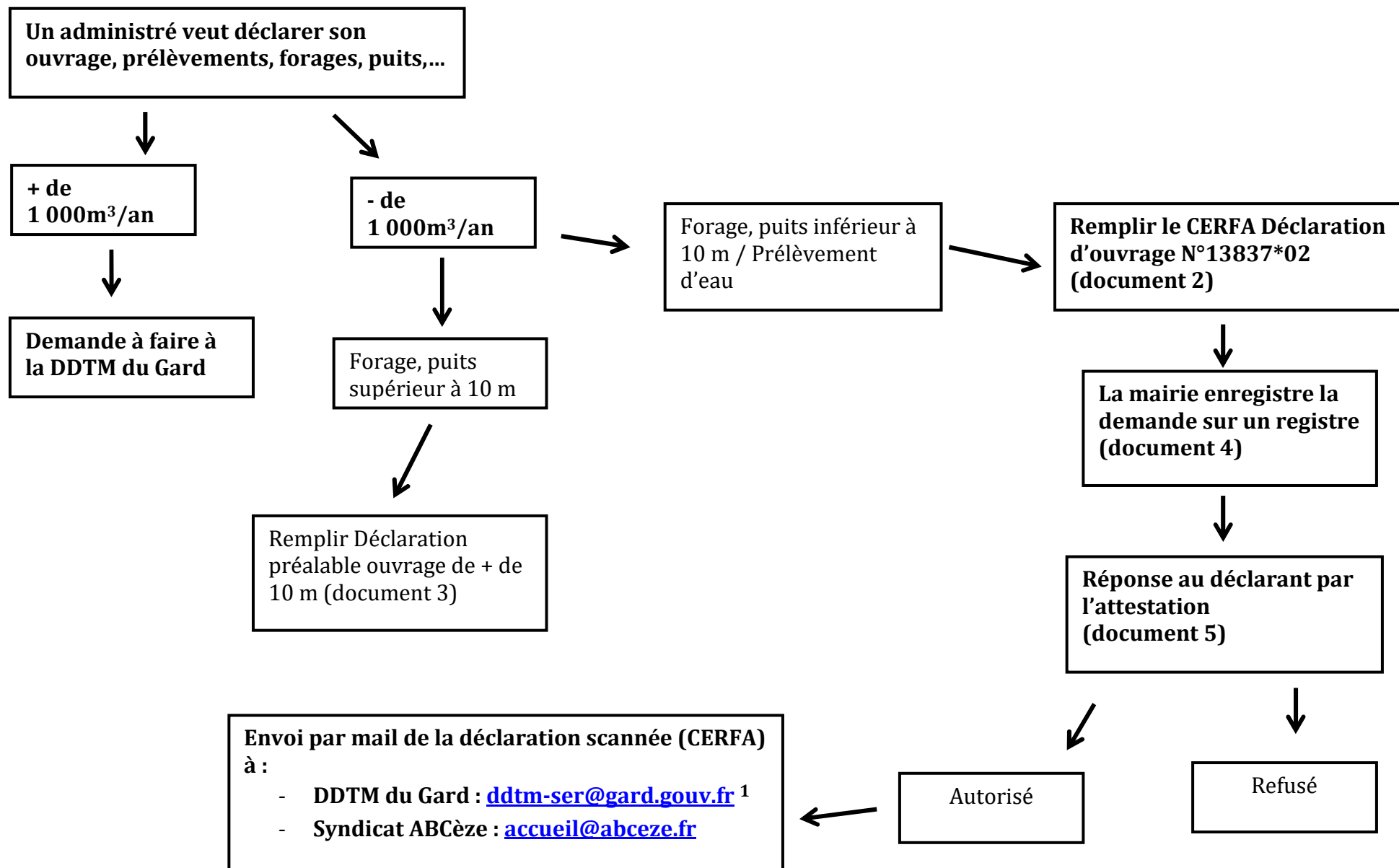
1/ Procédure à suivre

Les étapes à réaliser et les documents nécessaires, sont listés ci-dessous et présentés dans le schéma page suivante.

- Toute personne voulant déclarer son prélèvement, forages, puits, ouvrage, doit remplir le formulaire 2/ CERFA N°13837*02
- Si l'ouvrage fait plus de 10 mètres, la personne doit également remplir le formulaire 3/ Déclaration préalable du Code minier
- La mairie doit enregistrer la demande sur un registre, 4/ Modèle registre
- Décision de la mairie sur l'acceptation de l'ouvrage
- Si accordé, la mairie délivre une attestation au déclarant 5/ Modèle d'attestation
- **Enfin la mairie transmet par mail, le formulaire de déclaration à la DDTM du Gard et en copie au Syndicat ABCèze.** Mail DDTM du Gard : ddtm-ser@gard.gouv.fr
/ Mail ABCèze : accueil@abceze.fr

Pour inciter vos habitants à déclarer leurs ouvrages, vous pouvez leur envoyer un courrier d'information 6/ Modèle de courrier.

Procédure à suivre dans le cadre de la déclaration d'un prélèvement



Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze
et petits affluents du Rhône

95 Chemin de la Carrière 30 500 Saint-Ambroix - 04 66 25 32 22 - accueil@abceze.fr - www.abceze.fr
Établissement Public Territorial de Bassin

¹ ou DDT de l'Ardèche : ddt@ardeche.gouv.fr
ou DDT de Lozère : ddt48@lozere.gouv.fr



2/ Formulaire prélèvement domestique < 1 000m³, CERFA N°13837*02



Déclaration d'ouvrage Prélèvements, puits et forages à usage domestique

1/2
cerfa
N°13837*02

Au titre de l'article L. 2224-9 du code général des collectivités territoriales
Pour des travaux prévisionnels Pour des travaux exécutés

Cette déclaration doit être remplie par le propriétaire de l'ouvrage ou son utilisateur (si différent) et transmise en mairie

Avant la réalisation d'un forage domestique, il est obligatoire de consulter le téléservice www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr ou, en cas d'absence de connexion à internet, la mairie concernée par ces travaux, afin de les déclarer aux exploitants de réseaux impactés pour que les travaux envisagés puissent être exécutés en toute sécurité.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre une meilleure connaissance des ouvrages de prélèvement d'eau souterraine à des fins d'usage domestique, à mieux connaître les pressions qu'exercent ces ouvrages sur les nappes phréatiques et à limiter les risques de contamination des réseaux publics d'adduction d'eau potable. Les destinataires des données sont les personnels des services de la commune où a été déposée la déclaration, les agents des corps de contrôle visés à l'article L.521-12 du code de l'environnement et les agents de l'Etat autorisés hors corps de contrôle et qui auront un accès restreint aux données anonymisées.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant aux services de la commune dans laquelle vous avez déclaré votre ouvrage de prélèvement d'eau souterraine à des fins d'usage domestique.

1 - Renseignements concernant le propriétaire

Nom : _____ Prénom : _____
Raison sociale : _____
Adresse Numéro : _____ Voie : _____
Lieu-dit : _____ Localité : _____
Code postal |_|_|_|_|_| BP |_|_|_|_| cedex |_|_|
Téléphone fixe : |_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_| Portable : |_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_|
Courriel* : _____ @ _____

2 - Renseignements concernant le déclarant (si différent du propriétaire)

Qualité : Utilisateur Autre : _____
Nom : _____ Prénom : _____
Raison sociale : _____
Adresse Numéro : _____ Voie : _____
Lieu-dit : _____ Localité : _____
Code postal |_|_|_|_|_| BP |_|_|_|_| cedex |_|_|
Téléphone fixe : |_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_| Portable : |_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_|
Courriel* : _____ @ _____

3 - Renseignements concernant le maître d'ouvrage (personne ou société qui fait ou a fait réaliser les travaux)

Nom : _____ Prénom : _____
Raison sociale : _____
Adresse Numéro : _____ Voie : _____
Lieu-dit : _____ Localité : _____
Code postal |_|_|_|_|_| BP |_|_|_|_| cedex |_|_|
Téléphone fixe : |_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_| Portable : |_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_|
Courriel* : _____ @ _____

4 - Renseignements concernant l'entreprise (personne ou société chargée de l'exécution des travaux)

Nom : _____ Prénom : _____
Raison sociale : _____
Adresse Numéro : _____ Voie : _____
Lieu-dit : _____ Localité : _____
Code postal |_|_|_|_|_| BP |_|_|_|_| cedex |_|_|
Téléphone fixe : |_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_| Portable : |_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_|
Courriel* : _____ @ _____



3/ Déclaration ouvrage souterrain (supérieur à 10 mètres, code minier)



NOTA IMPORTANT

Je vous précise que si le volume envisagé de prélèvement d'eau est supérieur à 1 000 m³/an, cet ouvrage est soumis à déclaration ou autorisation au titre du Code de l'Environnement. Dans ce cas, il importe de prendre l'attache de la Mission Interservices de l'Eau (MISE) ou DDT (M).
Tous les ouvrages à vocation de prélèvement doivent être équipés d'un compteur volumétrique d'eau.

DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2009 TOUT FORAGE DOIT ETRE DECLARE EN MAIRIE.

DECLARATION PREALABLE DE SONDAGE, OUVRAGE SOUTERRAIN OU TRAVAIL DE FOUILLE (article L 411-1 du code minier)

<u>Numéro réservé à l'administration</u>	<u>Visa valant récépissé de la déclaration</u>
--	--

MAITRE D'OUVRAGE (1)

NOM, Prénom (ou raison sociale).....
 Adresse.....
 CP..... Ville..... Tél.....
 Mèl (écrire lisiblement).....

ENTREPRENEUR

NOM, Prénom (ou raison sociale).....
 Adresse.....
 CP..... Ville..... Tél.....
 Mèl (écrire lisiblement).....

TRAVAUX

Nature : puits - forage (2) Nombre : Profondeur prévue : m.
 Objet : (2) - eau : destination (3) Débit du prélèvement envisagé : m³/h
 - autre : à préciser (4) ou m³/jour
 ou m³/an
 Département :
 Commune :
 Rue (ou lieu-dit) :
 Parcelle : Section :
 Date début des travaux :
 Durée probable :

Le POS/PLU limite-t-il la réalisation de forage/sondage /ouvrage de fouille sur cette parcelle ?

OUI / NON (2)

Date de la Déclaration :
 Le Déclarant est :
 Le Maître d'ouvrage / L'entrepreneur/Le Maître d'œuvre (2)

Signature / tampon

(1) Personne pour le compte de laquelle le travail est exécuté
 (2) Biffer la mention inutile
 (3) AEP - Irrigation - Industrie - Recherche - Domestique
 (4) Fondations - Recherche minière - reconnaissance du sol

La déclaration doit être dûment renseignée et adressée à la DREAL Occitanie avant le début des travaux à l'adresse mèl suivante : forages.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr

Les informations contenues dans le présent formulaire ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et de la sauvegarde, elles pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès dans les conditions prévues par la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée

NOTE



5/ Modèle d'Attestation de déclaration

Mr
.....30540
.....

Fait à Le

Mairie de

Tél :

Réf. :

Objet : Attestation de déclaration du prélèvement, forages, puits de Mme Mr.....

Madame, Monsieur,

Suite à la réception de votre demande de déclaration en date du, nous vous transmettons cette attestation. Votre demande d'ouvrage de moins de 1 000m³/an est :

... autorisée

... refusée

Motifs :

Caractéristiques techniques de l'ouvrage :

Type : ... prélèvement, ...puits, ... forages, ... dérivation, autre : ...

Profondeur :

Adresse de l'ouvrage :

..... Parcelle cadastrale :.....

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Mr Mme.....,
Maire de

6/ Modèle de courrier pour inciter à la déclaration

NOTE

Logo mairie

Mr
.....30540
.....

Fait à Le

Mairie de

Tél :

Réf. :

Objet : Déclaration de prélèvement, forages, puits.

Madame, Monsieur,

La déclaration des ouvrages de prélèvements d'eau est obligatoire en mairie lorsque le volume prélevé est de 0 à 1 000m³ par an. Ceci concerne les prélèvements dits « domestiques » au titre de l'article L. 2224-9 du code général des collectivités territoriales.

Cette obligation concerne les nouveaux et anciens ouvrages et tous type d'ouvrages :

- Puits
- Forages
- Pompages
- Dérivation

Cette déclaration est importante pour mieux gérer la ressource en eau. A l'échelle du bassin versant de la Cèze et des petits affluents du Rhône les prélèvements d'eau ne sont pas assez connus.

En déclarant votre ouvrage vous serez conforme à la réglementation.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Mr Mme.....,
Maire de